

Une révision des tarifs qui met les pêcheurs en colère



Le président des pêcheurs brandit aussi l'argument écologique, ne comprenant pas que l'on fasse payer autant des petites barques que « des monstres goulus en carburant et générant des pollutions chimiques et sonores et des vagues destructrices ! » Archives photo Le DL/Norbert FALCO

Ils l'avaient vu venir. Nous avions d'ailleurs relayé leur inquiétude dans nos colonnes en janvier dernier... Ils ne sont vraiment pas contents, les pêcheurs amateurs du lac d'Annecy. Leur président, Pierre Boutillon, s'est fendu d'un courrier au maire de Saint-Jorioz pour expliquer les raisons de sa colère.

En cause ? La révision des tarifs des boucles d'amarrage décidée par la commune. Comme d'ailleurs toutes les communes du lac ayant un port et des bateaux amarrés. Ce n'est pas tant l'augmentation de ces tarifs qui agace le président d'Annecy Lac Pêche. Il sait bien qu'elle est directement liée à l'augmentation de la taxe domaniale que l'État a décidé de tripler en 2015.

L'État qui, on le rappelle, est le propriétaire du lac et accorde des autorisations d'occupation du domaine public en échange d'une redevance...

Non, ce qui l'agace, c'est que Saint-Jorioz soit en passe de valider -le conseil municipal ne s'est pas encore prononcé sur le sujet- une augmentation du prix des anneaux identique, qu'il s'agisse d'une petite barque ou d'un plus gros bateau.

«L'augmentation uniforme de 117 euros en 2016 et de la même somme en 2017, et ce quelle que soit la taille du bateau, relève pour moi de la pire iniquité» s'insurge Pierre Boutillon.

Il a fait les calculs : « Pour une barque, cela représentera environ 150 % sur deux ans, mais à peine 20 % pour un bateau puissant... »

Juste impossible, estime le porte-parole des pêcheurs amateurs, qui rappelle que la majorité d'entre eux, «propriétaires de barques, sont des retraités modestes mais passionnés par leur loisir... Quel bel exemple de justice sociale que d'augmenter de

150 % la redevance des plus fragiles afin de permettre aux plus fortunés de ne subir qu'une faible augmentation... » dénonce-t-il.

« L'État ne fait pas la différence entre les barques et les gros bateaux ! »

«Quand l'État nous facture des loyers, il ne fait pas la différence entre les gros et les petits bateaux », répond le maire de Saint-Jorioz. Qui assure « qu'il a bien entendu le discours des pêcheurs », mais qui ne voit pas comment faire autrement.

« On a beaucoup moins de gros bateaux que de barques. Si on devait faire payer plus les gros bateaux, l'augmentation serait vraiment très élevée pour leurs propriétaires qui payent déjà une location annuelle très élevée. Quand une barque paye 150 euros, un bateau plus puissant peut payer, lui, jusqu'à 1500 euros

par exemple... On fait déjà la différence par rapport à l'espace occupé dans le port par chaque embarcation. On ne peut pas leur demander de payer plus, sans risquer de voir partir ces gros bateaux qui nous permettent de continuer à réaliser des investissements et à aménager le port, qui je le rappelle, est le seul du lac à avoir un brise-lame. Il y a un équilibre économique à trouver » assure Michel Béal.

Un point de vue partagé sur le sujet par Jacques Rey, le maire de Sevrier (lire ci-dessous). «À Saint-Jorioz, en

Même point de vue à Sevrier

Pour le maire de Sevrier, « l'État réclame une somme par boucle que ce soit une barque de pêche ou une grosse embarcation qui y soit amarrée. Comment voulez-vous qu'on justifie de faire payer à certains et pas à

2015, on a pris en charge cette augmentation. On a un an de décalage, mais on va devoir la répercuter en 2016 », reprend Michel Béal, qui explique travailler en toute transparence avec un budget du port détaché du budget général, pour permettre aux excédents d'être réinvestis.

Avec une commission port composée notamment de pêcheurs amateurs. Sûr que les discussions vont se poursuivre, d'autant que le président des pêcheurs veut réfléchir à des propositions concrètes...

Isabelle DAVIER

d'autres ? » Réfléchir à trouver « une formule qui pénalisera moins les barques », voilà ce que pense faire le maire de Sevrier, qui, en attendant, va lui aussi répercuter la hausse sur les tarifs des 465 boucles de son port.

L'INFO EN +

ENVIRON 1700 BOUCLES SUR LE LAC D'ANNECY

■ Ce sont les communes qui attribuent les anneaux d'amarrage aux particuliers. Ce sont aussi les communes qui collectent la redevance auprès des particuliers et qui reversent ensuite à l'État la part qui lui revient.

■ Pas facile de faire un comparatif des tarifs des boucles dans les différents ports, les critères appliqués n'étant pas les mêmes : certains tiennent compte de la puissance du moteur, d'autres de sa vitesse, d'autres encore de son tirant d'eau... Une barque à rames à Annecy coûte 91,30 € par an ; 173 € à Saint-Jorioz ; 194 à Duingt.